esquisses nº 22

ÉDITORIAL

L'ADAGP a continué d'affirmer sa position d'acteur majeur de la propriété intellectuelle par l'organisation, en septembre 2017, du Colloque sur la traçabilité de l'œuvre d'art à l'Institut national d'histoire de l'art (INHA). Les échanges ont été particulièrement riches entre les intervenants, qu'ils soient galeristes, artistes, juristes, philosophes, journalistes ou experts du monde de l'art.

Le 18 janvier 2018 au CENTQUATRE, la soirée «Révélations», dédiée aux jeunes talents repérés en 2017, a réuni dans un esprit festif et convivial, tous les partenaires réguliers de l'ADAGP, dans les milieux de l'art et du droit d'auteur.

Par ailleurs l'identité visuelle de l'ADAGP a pris la voie du renouvellement avec un nouveau logo que nous découvrons sur les divers documents édités. D'autres événements rythmeront 2018: la seconde édition du programme d'éducation artistique *Culture(s) de demain* et la remise des bourses aux lauréats de la *Collection Monographie* au Festival international du livre d'art et du film (FILAF), en juin prochain.

L'année sera particulièrement dense en matière de défense du droit d'auteur, elle a commencé positivement avec notamment la reconduction de l'accord signé entre l'ADAGP, la SACD et YouTube (assurant une source de revenus importants aux auteurs), mais les discussions s'avèrent plus délicates avec Canal +: depuis le 1^{er} janvier 2018, les diffusions des œuvres des 130 000 créateurs représentés par l'ADAGP ne sont plus couvertes par une autorisation ni rémunérées, le groupe Bolloré réclamant à l'ADAGP des conditions inacceptables; situation incompréhensible de la part du premier groupe audiovisuel français. Nous souhaitons qu'un accord puisse être conclu dans l'intérêt de tous. Rappelons aussi que les combats à l'international aux côtés de la CISAC et la question du droit de suite en Angleterre, à l'heure du Brexit sont devant nous! Telle est l'esquisse des projets de l'ADAGP en 2018.

Christian Jaccard, Président de l'ADAGP



adagp

pour le droit des artistes

Sommaire

à la une

- «Make the internet fair»: signez la pétition
- Colloque sur la traçabilité de l'œuvre d'art. Rendez-vous réussi à l'INHA

à l'étranger

- Le droit de suite et le Brexit
- Le prochain CIAGP aura lieu début mai à Dakar
- Signature d'un contrat avec la société chinoise ICSC

à suivre

2

3

- Les lauréats de la Collection Monographie
- *Culture(s) de demain*, l'édition 2018 est lancée
- La Maison Nationale des Artistes, une maison de retraite pas comme les autres

à l'ADAGP

- Les résultats de l'Assemblée générale 2017
- Une nouvelle identité visuelle pour l'ADAGP
- Retour sur les Révélations 2017

à savoir

- Canal + dénonce ses contrats avec l'ADAGP
- YouTube, l'ADAGP et la SACD renouvellent leur accord
- Copie privée: vers de nouveaux barèmes
- Cotisations sociales 2018:
 découvrez l'outil magique
- Un mois d'avril sous le signe de la BD
- 13º édition du Prix de la Quinzaine photographique nantaise.
 Appel à candidatures

à vous la parole

du salon MAD

 Sylvie Boulanger, directrice du Centre national Edition Art Image (cneai=) et co-directrice artistique

8

 Droits collectifs: faites vos déclarations avant le 31 mars 2018

à la une

«Make the internet fair»: signez la pétition

Pour une juste rémunération des auteurs par les plateformes d'internet, le GESAC appelle tous les créateurs à signer la pétition. Les plateformes qui hébergent les œuvres et les monétisent activement bénéficient actuellement d'une échappatoire juridique. C'est pour cela qu'elles peuvent se permettre de ne pas rémunérer justement les artistes. Bien que la Commission européenne ait entendu leur voix en 2016 et proposé une législation équilibrée sur le droit d'auteur, le Parlement européen et certains États membres envisagent de la modifier pour le pire. Il s'agit maintenant de s'assurer que la nouvelle législation sur le droit d'auteur protège les intérêts des créateurs et non seulement ceux des géants de l'internet: http://makeinternetfair.eu/

Colloque sur la traçabilité de l'œuvre d'art. Rendez-vous réussi à l'INHA.

Comme annoncé dans le précédent numéro d'Esquisses, l'ADAGP a organisé le 28 septembre dernier, à l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), un colloque intitulé « La Traçabilité de l'œuvre d'art ou la force de son histoire ». Alors que nous évoluons dans un monde où l'appétence pour les œuvres dans toute leur diversité n'a jamais été aussi forte et où les technologies numériques ont permis une profusion des diffusions de ces créations, pourquoi la traçabilité des œuvres d'art, tant dans leur matérialité qu'à l'heure du numérique, est-elle un enjeu essentiel? Qui en sont les acteurs? Quels en sont les moyens? Les menaces?

L'événement a réuni plus de 200 personnes du monde de l'art et du droit d'auteur: galeristes, critiques d'art, juristes, avocats, artistes, successions, institutions muséales et culturelles, universitaires, éditeurs, politiques, acteurs du numérique, journalistes, etc.

Autour du comité scientifique constitué d'Alexandra Bensamoun, professeur de droit à l'Université Rennes 1 et de Françoise Labarthe, professeur de droit à l'Université Paris-Sud, le colloque a fait dialoguer une palette d'intervenants, venus d'horizons divers, sur la place de la culture dans notre société, celle de l'auteur et du lien indéfectible entre l'artiste et son œuvre:

- <u>Tristan Azzi</u>, professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- Harry Bellet, journaliste, Le Monde
- Éric de Chassey, directeur général de l'INHA
- Hervé Di Rosa, artiste plasticien
- Marie-Anne Ferry-Fall, directrice générale de l'ADAGP

- Christophe Genin, professeur en philosophie de l'art et de la culture à l'Université Paris 1
 Panthéon-Sorbonne, membre de l'Institut ACTE (UMR 8218), directeur de l'équipe «Etudes de la culture », directeur de l'Ecole doctorale Arts plastiques, Esthétique et Sciences de l'Art.
- <u>Christian Jaccard</u>, président de l'ADAGP
- Véronique Jaeger, Galerie Jeanne Bucher Jaeger
- Serge Lasvignes, président du Centre Georges-Pompidou
- Constance Le Grip, députée des Hauts de Seine, vice-présidente de la commission des Affaires culturelles et de l'Education. Députée européenne de 2010 à 2017.
- Michel Menu, directeur du département recherche au C2RMF (Centre de restauration et de recherche des musées de France).
- Meret Meyer, vice-présidente du Comité Marc Chagall
- Vincent Noce, journaliste
- Françoise Nyssen, ministre de la Culture
- Sylvain Piat, directeur Normes et règles professionnelles, CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs).
- Isabelle Szczepanski, journaliste, *ElectronLibre*
- Stéphane Théfo, commandant de Police, responsable sûreté de l'Université Lyon1, membre de l'ICMS (International Committee for Museum Security)

La conférence a été ponctuée de deux performances d'artistes, qui ont laissé libre cours à leur interprétation de la traçabilité.

<u>L'artiste Babs</u>, qui s'exprime par le graffiti, a proposé une performance en énergie et en couleurs, revisitant le thème du code barre; <u>l'artiste Diane</u>

<u>Arques</u> a retracé, en images et en mots, les 1001 vies d'une œuvre d'art dans une évocation à la fois poétique et délicate.

La captation vidéo du colloque est disponible sur le site internet de l'ADAGP et sur sa chaîne YouTube.

à l'étranger

Le droit de suite et le Brexit

Les artistes interpellent l'Union européenne au sujet des implications potentielles du Brexit sur le droit de suite. Depuis son instauration il y a 11 ans au Royaume-Uni,

le droit de suite est une source essentielle de revenus pour les artistes plasticiens.

Les revenus générés par le droit de suite ont augmenté de 25 % ces cinq dernières années pour atteindre 43 millions d'euros. Il représente ainsi un quart des droits d'auteur destinés aux artistes plasticiens; ces derniers s'inquiètent de l'impact du Brexit sur le droit de suite et comptent sur l'UE qui a toujours montré son attachement à ce droit. L'ADAGP a récemment adressé un courrier signé par ses administrateurs (dont Daniel Buren, Hervé Di Rosa ou encore Gustave de Staël) à l'attention de Michel Barnier, négociateur en chef responsable du groupe de travail chargé de la préparation et de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni, afin de solliciter son appui. De son coté, la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs) a écrit à l'unité Droit d'auteur de la DG Connect de la Commission européenne afin de lui faire part de ses inquiétudes quant aux répercussions que pourrait avoir le Brexit sur le droit de suite des artistes plasticiens.

Une rencontre est enfin prévue fin mars 2018 entre les représentants d'EVA (European visual artists) et de l'ADAGP et les collaborateurs de Michel Barnier au Parlement européen.

Prochaine réunion du CIAGP début mai 2018

Le Conseil international des créateurs des arts graphiques, plastiques et photographiques se réunira au Sénégal, à Dakar, en présence du ministre de la Culture du Sénégal, M. Abdou Latif Coulibaly.

Les grands thèmes du droit d'auteur y seront abordés, notamment la question du droit de suite, la rémunération pour la copie privée et le projet en cours de logiciel de reconnaissance automatique d'images (AIR). L'événement sera suivi d'un colloque «Les droits d'auteur dans les arts visuels», avec la participation des ministres de la Culture de 9 pays africains, de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) et de la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs).

Signature d'un contrat avec la société chinoise ICSC

Un contrat de représentation unilatéral a été signé avec la société chinoise, ICSC (Images Copyright Society of China), qui représente des photographes. L'ADAGP représentera leurs droits en France. À ce stade, il n'est pas envisagé de passer un accord de représentation réciproque.

 $oldsymbol{2}$

à suivre

Les lauréats de la Collection Monographie

Esquisses l'évoquait en juillet dernier, l'ADAGP a imaginé un nouveau dispositif de bourses afin de soutenir les créateurs dans cette étape majeure que constitue la publication d'une première monographie présentant leurs productions avec des textes critiques de qualité. Des bourses d'un montant de 15 000 € vont ainsi être attribuées chaque année afin de contribuer au financement de tels ouvrages. Pour cette première édition, le jury était composé des artistes Jean-Michel Alberola et Hervé Télémaque, du critique d'art et directeur du Salon Galeristes Stéphane Corréard, de Marc Vaudey, directeur du pôle création du Cnap et de la créatrice, spécialiste des librairies boutiques de musées, Pascale Brun d'Arre. Le jury a salué la qualité des dossiers reçus, qui témoigne de l'importance d'une première monographie dans la carrière de l'artiste.

La création de ces bourses répond à un véritable besoin des créateurs dans ce domaine.

Les lauréats de cette première session sont : 1/Alix Delmas, ouvrage publié par l'éditeur «Le Bord de l'eau» Date de parution : mars 2019 2/Pierre Jean Giloux, ouvrage publié par l'éditeur Zéro2 Editions

Date de parution: avril 2018 3/<u>Olivier Masmonteil</u>, ouvrage publié par les Editions le Cercle d'Art

Date de parution: printemps 2018
4/Anita Molinero, ouvrage publié par la Galerie
Thomas Bernard — Cortex Athletico
Date de parution: automne 2018
5/Christiane Pooley, ouvrage publié par la Galerie
Bendana Pinel Art Contemporain
Date de parution: septembre 2018

Les lauréats, accompagnés de leurs éditeurs et galeristes, se verront remettre leurs bourses au FILAF 2018 (Festival international du livre d'art et du film) à Perpignan, en présence du jury, lors de la cérémonie des prix, le samedi 23 juin 2018. L'appel à candidatures de la prochaine session sera publié le 2 avril 2018.

Culture(s) de demain, l'édition 2018 est lancée

Après le succès de l'édition 2017, l'ADAGP, Le Bal/ La Fabrique du regard et La Source renouvellent leur partenariat autour d'une nouvelle édition du programme d'éducation artistique et culturelle: Culture(s) de demain. Sur le thème «Magiciens du Réel» (qui vient succéder à celui de «Mon pays rêvé»),

les enfants sont invités à créer dans le cadre d'ateliers, guidés par leurs enseignants et par des artistes.

L'année dernière, plus de 400 élèves, âgés de 8 à 12 ans, avaient participé à 19 ateliers d'arts plastiques et d'art vidéo. Rendez-vous est pris en juin 2018 pour l'exposition de restitution qui dévoilera les nouvelles œuvres réalisées, dans les espaces du CENTQUATRE, à Paris.

La Maison Nationale des Artistes, une maison de retraite pas comme les autres

La Maison Nationale des Artistes est née du vœu de Madeleine Smith-Champion, peintre, et de sa sœur Jeanne Smith, photographe, de voir leurs propriétés affectées « à la création d'une mission de retraite pour des artistes et des écrivains », après leur legs. Créée en 1945 et administrée pendant de nombreuses années par le peintre Maurice Guy-Loé, cette maison de retraite accueille de nombreux artistes âgés, et quelques Val-de-marnais, qui souhaitent se retirer ou qui sont confrontés à des situations de dépendance. Cet établissement privé, de type EHPAD, agréé, conventionné, médicalisé et habilité à l'aide sociale offre un cadre exceptionnel à ses 75 résidents qui peuvent y poursuivre leurs activités artistiques. Ils disposent, pour cela, d'espaces consacrés à des activités culturelles, d'une académie de dessin et peinture, d'espaces d'exposition et de l'accès à des ateliers de lithographie et de gravure. Conférences, visites et expositions sont régulièrement organisées en lien avec le centre d'art mitoyen, la Maison d'Art Bernard Anthonioz et les ateliers d'artistes situés en contrebas de la propriété, la Cité du Hameau et la Cité Guy Loé. L'ADAGP a choisi de soutenir financièrement l'établissement. En contrepartie de cet engagement, deux lits seront disponibles en priorité pour les membres de l'ADAGP, sous conditions d'admission en fonction de critères médico-sociaux.

Renseignements auprès de la Maison Nationale des Artistes: T 01 48 71 28 08/contact@mna.fnagp.fr

à l'ADAGP

Les résultats de l'Assemblée générale 2017

Le 19 octobre dernier a eu lieu l'Assemblée générale annuelle des artistes membres de l'ADAGP. Les votes pouvaient se faire par voie électronique, par mandat et en séance afin de faciliter la participation des artistes membres. Cette année, l'Assemblée générale ordinaire était précédée d'une Assemblée générale extraordinaire afin de modifier les statuts et le règlement général du fait de la nouvelle directive européenne sur la gestion collective intégrée en droit français en décembre 2016. L'Assemblée générale s'est exprimée sur l'année 2016, une bonne année, marquée par une stabilisation des droits facturés puisque ceux-ci sont passés de 36 275 000 € en 2015 à 36 371 000 € en 2016, soit une augmentation de 95995 € (+0,26 %). Le répertoire est en progression satisfaisante puisque 607 nouveaux artistes et successions sont devenus membres de la société. L'ADAGP représente à ce jour 11 930 auteurs membres directs, 5 641 photographes via des agences photos et 112 384 auteurs membres des sociétés sœurs à l'étranger, soit 129 955 auteurs représentés au total.

<u>Le taux de prélèvement pour frais</u> est encore en diminution par rapport à l'année dernière puisqu'il est ramené de 11,15 % en 2015 à 10,89 % en 2016.

Résultats des votes:

- Les nouveaux statuts et le règlement général ont été approuvés avec 90,37 % des voix;
- Le rapport d'activité de l'exercice 2016 a été adopté avec 92,95 % des voix;
 Les comptes de l'exercice 2016 ont été approuvés
- Les comptes de l'exercice 2016 ont été approuves avec 91,55 % des voix;
- La répartition des sommes affectées à l'action culturelle a été votée avec 88,44 % des voix;
- L'exclusion d'un membre de l'ADAGP a été votée avec 68.62 % des voix.

Quant à l'élection des membres de la commission de surveillance, ont été élus Michel Averseng, Jean-Pierre Giovanelli, Charly Herscovici, Denis Rodier, Colette Sonzogni et Igor Ustinov. Le détail des résultats est disponible sur le site de l'ADAGP.

Une nouvelle identité visuelle pour l'ADAGP

D'ores et déjà décliné dans cette formule revisitée d'Esquisses, l'ADAGP bénéficie d'un nouveau logo, qui sera associé à une identité visuelle complète dans les prochains mois. Ce logo, créé par l'agence c-album, permet de renouveler l'image de la société tout en capitalisant sur son histoire.

L'importance du «<u>a</u>» historique – le «<u>a</u>» de «auteurs, artistes, adagp» – est renforcée, mais en lui donnant deux résonances inédites:

- Le «a» cerclé s'affirme en écho du © américain pour défendre l'idée du droit d'auteur à la française et la protection des artistes;
- —Son design crée un parallèle graphique avec l'arobase (a), démontrant que droit d'auteur et numérique sont loin de s'opposer.

L'identité visuelle de l'ADAGP s'accompagne de couleurs fortes et variées évoquant la diversité du répertoire artistique et offrant une meilleure visibilité. Parallèlement, la société a choisi d'enrichir sa communication avec des accroches typographiques déclinées sur le ton de l'humour et de l'engagement: elle fait ainsi passer un message fort, mettant en valeur sa démarche active en faveur du droit d'auteur.



Retour sur les Révélations 2017

Jeudi 18 janvier a eu lieu, au CENTQUATRE, la soirée de remise des Révélations 2017 de l'ADAGP. Les disciplines artistiques représentées sont aussi diverses que le répertoire de l'ADAGP: arts plastiques, photographie, design, livre d'artiste, bande dessinée, art urbain et art numérique – art vidéo.

Chaque année des Révélations sont décernées aux jeunes talents repérés par un jury d'artistes et de personnalités de l'art.

Outre leurs dotations, les lauréats voient leurs portraits diffusés sur le site d'Arte Créative.
En 2017, le jury, coprésidé par les artistes Hervé Di Rosa et Elizabeth Garouste, a remis 7 Révélations:

Design

La Révélation Design été attribuée à Samuel Hackwill pour son œuvre *Les Forêts peuvent* bien muter, à l'occasion de la 10° Biennale Internationale Design Saint-Etienne.

Jury composé de l'artiste designer Matali Crasset, de Marion Vignal, journaliste et auteur, et de Juliette Pollet, responsable Design et Art décoratif au CNAP.

Arts plastiques

Dans le cadre du 62° salon de Montrouge, l'ADAGP a distingué les œuvres de Kokou Ferdinand Makouvia: J'ai gardé le réflexe et Azikpuivi (2016).

Jury composé de Mélanie Bouteloup, directrice Bétonsalon & Villa Vassilieff, Françoise Monnin, rédactrice en chef d'Artension et l'artiste Barthélémy Toguo.

Livre d'artiste

La jeune Anne-Sophie Tritschler a conquis, avec son livre *Maison du Roi*, le titre de Révélation Livre d'artiste au salon MAD.

Jury composé de l'artiste plasticienne Martine Aballéa et d'Antoine de Galbert, président de la Maison rouge. Représenté par Michael Woolworth, directeur de l'atelier Woolworth et directeur artistique du salon MAD.

Art numérique/art vidéo

L'ADAGP et Le Fresnoy —
Studio national, à Tourcoing,
ont tenu à distinguer <u>Léonard</u>
<u>Martin</u> pour *Echappée guère*.
Le jury a également souhaité
décerner une mention spéciale
à <u>Marie Lelouche</u> pour son
installation <u>Blind Sculpture</u>.

Jury composé de José-Manuel Gonçalvès, directeur du CENTQUATRE, de l'artiste Miguel Chevalier et de Fabien Simode, rédacteur en chef du magazine *L'Œil*.

Prix le bal de la jeune création avec l'ADAGP

2017 voit la deuxième édition du Prix LE BAL de la Jeune Création, fruit d'un partenariat entre LE BAL et l'ADAGP pour encourager les talents émergents de la photographie/vidéo. Le jury a tenu à saluer le travail de Yasmina Benabderrahmane pour son projet À bras le corps qui sera exposé au BAL à l'automne 2019 et accompagné d'une publication.

Jury composé de Diane Dufour, directrice du BAL, Hugues Aubry, mécène, Alain Bublex, artiste, Léa Bismuth, commissaire d'exposition indépendante, Elizabeth Garouste, artiste et designer, Régine Hatchondo, directrice générale de la création artistique, Ministère de la Culture, Valérie Jouve, photographe, Rebecca Larmarche-Vadel, Palais de Tokyo et Thomas Schlesser, directeur de la Fondation Hartung-Bergman.

Bande dessinée

La Révélation ADAGP / Quai des Bulles 2017 est attribuée à <u>Robin Cousin</u> pour *Le Profil de Jean Melville* aux éditions Flblb.

Jury composé de Pili Munoz, directrice de la Maison des auteurs d'Angoulême, d'Etienne Davodeau, auteur, et de Jean-Christophe Ogier, journaliste spécialisé BD.

Art urbain

L'ADAGP poursuit son soutien à l'art urbain, en partenariat avec le Palais de Tokyo. C'est Paul Loubet qui se distingue en 2017, accompagné d'une mention spéciale à l'artiste Roti.

Jury composé de l'artiste Jean Faucheur, de la curatrice du Palais de Tokyo Adelaïde Blanc et d'Olivier Granoux, rédacteur en chef adjoint de *Télérama.fr*. Le rapporteur était Hugo Vitrani, commissaire du LASCO PROJECT.

à savoir

Canal + dénonce ses contrats avec l'ADAGP

Le groupe Canal + a dénoncé au mois de septembre dernier l'ensemble des contrats qui le lie à l'ADAGP pour la diffusion des œuvres de son répertoire. Cela concerne à la fois les chaînes gratuites de la TNT C8 et CStar, les chaînes thématiques éditées par le groupe telles que Planète + et Ciné + mais aussi le contrat Canal Satellite pour la distribution de l'ensemble des chaînes de télévision françaises.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le groupe diffuse donc les œuvres sans autorisation.

Des négociations sont en cours, néanmoins l'ADAGP a saisi le CSA de cette situation.

YouTube, l'ADAGP et la SACD renouvellent leur accord

YouTube, l'ADAGP et la SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) ont renouvelé leur accord concernant la mise à disposition des œuvres de leurs membres sur la plateforme vidéo.

Dans le cadre de cette collaboration, initiée en 2010, les auteurs continueront de recevoir la rémunération correspondant à l'exploitation de leurs œuvres sur YouTube.

Un mois d'avril sous le signe de la BD

Pas moins de trois manifestations importantes, dédiées à la bande dessinée et soutenues par l'ADAGP, attendent les amateurs ce printemps:

- Le Pulp Festival 2018, du 6 au 21 avril, explore, dans le cadre exceptionnel de la Ferme du Buisson, les relations croisées entre la bande dessinée et les autres disciplines artistiques (installations, arts plastiques, spectacles, vidéo...): http://www.lafermedubuisson.com/programme/ pulp-festival-2018;
- Les 48 h BD célèbrent leur 6° édition avec des expositions, des animations et des rencontres le long des berges de la Seine, les 7 et 8 avril, dans un esprit festif et populaire: http://www.48hbd.com/
- Les Rencontres du 9° Art inaugurent une nouvelle formule à Aix-en-Provence et proposent un véritable parcours graphique au cœur de la ville du 7 avril au 27 mai: http://www.bd-aix.com/

Cotisations sociales 2018: découvrez l'outil magique

Destiné aux auteurs comme aux diffuseurs, cet « outil magique », proposé par la Charte des illustrateurs, calcule les cotisations à payer et les montants à déclarer sur les droits d'auteur. https://outilmagique.fr/2018.html

Copie privée: vers de nouveaux barèmes

La copie privée est la rémunération dont bénéficient les auteurs, lorsque les œuvres sont reproduites par des particuliers pour leur usage privé: enregistrement de films sur les box, de musique sur les baladeurs numériques, d'images et de textes sur les smartphones et tablettes, etc. Cette rémunération est perçue selon des tarifs élaborés par une commission administrative indépendante dont les membres, nommés par le gouvernement, sont constitués des représentants des bénéficiaires de cette rémunération (auteurs, éditeurs, dont l'ADAGP, etc) et des représentants des redevables de la rémunération (les consommateurs et les industriels).

Au-delà de la rémunération des auteurs, c'est la quasi-totalité de l'action culturelle de l'ADAGP qui est financée par la copie privée.

De nouvelles études d'usages ont récemment été réalisées par la commission, qui devrait prochainement, en fonction des résultats, établir de nouveaux barèmes.

Appel à candidatures 13° édition du Prix de la Quinzaine photographique nantaise

Pour être exposé lors de la prochaine QPN, du 14 septembre au 14 octobre 2018, et emporter la somme de 1000 € en dotation du prix, envoyez votre dossier avant le 14 mai : www.festival-qpn.com Le prix est ouvert à tous les photographes. Chaque année le lauréat du Prix QPN expose son travail primé pendant toute la durée du festival.

à vous la parole

Sylvie Boulanger, directrice du Centre national Edition Art Image (cneai=) et co-directrice artistique du salon MAD

En 2018, le salon MAD (Multiple Art Days) ne sera plus présenté à la Maison Rouge mais à la Monnaie de Paris. Comment envisagez-vous ce changement? «Change is good» est le nom d'un collectif de graphistes et éditeurs formidables, représenté sur MAD depuis sa création! MAD est une aventure, une rencontre, beaucoup plus qu'un salon. On pourrait dire que c'est un projet curatorial qui vise à révéler des milliers d'œuvres sous formes d'imprimés, d'éditions, d'objets multiples que l'on rencontre rarement dans les expositions. À ce titre, MAD correspondait parfaitement à l'esprit de la Fondation Maison Rouge de Antoine de Galbert, et il répond maintenant magnifiquement à l'ouverture artistique de la Monnaie de Paris sur les questions liées aux métiers d'art, à l'interdisciplinarité dans l'art et aux publics élargis.

À l'occasion du salon MAD sera remis la Révélation ADAGP «Livre d'artiste» 2018, récompensant un jeune talent de cette discipline artistique. Quel regard portez-vous sur les jeunes créateurs dans ce domaine?

La révélation ADAGP, en mettant l'accent sur la nouvelle création dans le domaine du livre d'artiste, pointe le développement exponentiel des pratiques éditoriales dans l'activité artistique. Les artistes considèrent maintenant l'espace de l'édition, non comme un champ à part mais comme une plate-forme de création et de diffusion quotidienne. Ils élèvent l'acte éditorial à la hauteur du geste artistique et cela donne des œuvres très fortes, ancrées dans l'actualité de nouvelles techniques, de nouveaux modes de diffusion, d'une nouvelle audience mais aussi de nouvelles inspirations. Le livre d'artiste donne notamment tout son sens à l'usage de l'archive, de la connaissance, de la citation d'images ou du récit dans l'art.



pour le droit des artistes

11, rue Berryer 75008 Paris www.adagp.fr

Société civile à capital variable RCS Paris D 339 330 722

Esquisses, bulletin d'information de l'ADAGP – mars 2018 Directeur de publication: Marie-Anne Ferry-Fall Graphisme: c-album En février dernier, le Journal des arts publiait un article intitulé «Livre d'artiste, un nouvel âge d'or?». Quelle est votre vision?

Les livres d'artistes font partie des 80 % de la création contemporaine qui n'est pas visible dans les musées ni dans les galeries. Pourtant ce sont des œuvres très denses d'un point de vue artistique, ils forment une synthèse souvent parfaite entre le sens, le récit, la forme. Ce sont des œuvres originales qui écrivent ainsi une sorte d'histoire de l'art parallèle. Nombreux sont les amateurs d'art sensibles à cette forme qui se collectionne, s'échange, se diffuse de la main à la main. Il me semble donc que l'engouement pour ces objets d'art consacre autant le développement d'une nouvelle sensibilité de la part de nombreux jeunes et moins jeunes collectionneurs qu'une nouvelle forme artistique. Les artistes et leurs publics se rejoignent enfin en nombre à travers ces «éphéméras» qui se conservent néanmoins comme en atteste par exemple les collections spécifiques du Moma, de la Tate ou du Centre Pompidou.

Appel à candidatures. Révélation livre d'artiste ADAGP - MAD 2018

MAD #4 se déroulera les 14, 15 et 16 septembre 2018 à la Monnaie de Paris. À cette occasion sera remis la Révélation livre d'artiste ADAGP − MAD 2018, destinée à soutenir et à promouvoir la création actuelle dans cette discipline artistique. Le lauréat se verra doté de 5000 € et d'un portrait filmé et diffusé sur le site d'Arte. Déposez votre candidature jusqu'au 15 mai 2018 sur adagp.fr

Droits collectifs: faites vos déclarations avant le 31 mars 2018

Les auteurs ayant adhéré à l'ADAGP au titre de leurs seuls droits collectifs, doivent nous faire parvenir la déclaration de l'exploitation de leurs œuvres, en vue du calcul de la part de droits collectifs leur revenant. Afin que les utilisations des œuvres puissent être prises en compte, il est impératif que les déclarations nous parviennent avant le 31 mars. Pour cela, rendez-vous sur le site de l'ADAGP, dans l'espace Téléchargement pour récupérer le ou les formulaires de déclaration qui vous concernent.

Renseignements auprès de Catherine Simonet 01 73 79 78 94 catherine.simonet∂adagp,fr